

# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL du 5 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le cinq avril, à vingt heures trente minutes, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEFEBVRE, Maire

**Étaient présents :** LEFEBVRE J.M., MAUDUIT C., DEROYE Ch., JONCHERAY Ch., BOULARD J.C., CARRION G., CECCANTI J.L., E. CONSONNI, DEZÈRE J., GAGNOT Ph., F. LETOURNEUX, LOUZÉ M., LUILLIER M., MOISI Ch., PÉAN C., TERTEREAU G., VANDER ELST Ch.

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CANET donne procuration à Christelle DEROYE  
Christelle GUIBERT

**Secrétaire :** Fabienne LETOURNEUX

*Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2016 est approuvé.*

**1° - DEMANDE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE :**

Dans le cadre d'un projet pédagogique autour des 5 continents, l'École souhaite emmener les enfants visiter le Zoo de la Flèche, ce parc présentant des animaux de continents différents.

Il manque **468 €** pour équilibrer le budget :

**Dépenses :**

Entrées :	561 €
Atelier :	138 €
Car :	700 €

**Total : 1 399 €**

**Recettes :**

APE (15 €/enfant) :	735 €
Coopérative Scolaire (4€/enfant) :	196 €

**Total : 931 €**

Une subvention exceptionnelle est demandée pour financer le solde. Un enfant de Marolles-les-Braults est concerné, qui fréquente une classe « ULIS » n'existant pas dans nos écoles.

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal vote une subvention de 36 € pour l'unique enfant de Marolles-les-Braults concerné.**

**2° - SIVOS DE LA DIVE (Moncé-en-Saosnois – Saint-Rémy-des-Monts – Saint-Vincent-des-Prés) /**

3 enfants d'une famille recomposée fréquentent ce SIVOS. Ils sont, pour un d'entre eux complètement domicilié à Marolles-les-Braults, pour les deux autres, en garde alternée à Saint-Cosme.

Le SIVOS demande une participation de 720 €/élève soit en totalité, soit au prorata (1/2) en cas de garde alternée.

**Précision** : le SIVOS participe aux frais de fonctionnement des Écoles de Marolles-les-Braults pour les enfants de leur territoire qui y sont scolarisés (*Moncé-en-Saosnois*).

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal décide de verser l'intégralité des frais de fonctionnement demandés pour l'enfant domicilié à temps plein à Marolles-les-Braults soit 720 €.**

**Pour les deux autres enfants en garde alternée, la moitié soit 720 € x 2/2 = 720 €.**

**Total : 1 440 €**

**3° - PRÉSENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2016**

**- COMMUNE :**

Le budget s'équilibre à :  
→ 4 230 845 € en fonctionnement  
→ 3 543 437 € en investissement

Il est proposé sans emprunt, ni augmentation des taux des taxes par la Commune. Il est voté par chapitres et opérations.

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Budget est voté par chapitres et opérations par 17 voix pour et une abstention.**

**Le taux des 4 taxes est maintenu à l'identique par rapport à 2015 soit :**

→ **Taxe d'habitation :** 21,52 %  
→ **Taxe Foncière sur le bâti :** 20,97 %  
→ **Taxe Foncière sur le non bâti :** 34,92 %  
→ **CFE** (cotisation foncière sur les entreprises) : 18,47 %

**- ASSAINISSEMENT :**

Le budget s'équilibre à :  
→ 198 287,46 € en exploitation  
→ 871 858,00 € en investissement

Il ne comprend que le programme d'investissement « *Rue Paul Chevalier et Boulevard de la Gare* » en assainissement.

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Budget 2016 est voté par chapitres et opérations, à l'unanimité des membres du Conseil Municipal (18 voix) présents ou ayant donné procuration.**

**4° - PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU BUDGET 2016 DU LOTISSEMENT LE PETIT CLOS :**

**- COMPTE-ADMINISTRATIF 2015 :**

Présenté par le doyen de l'assemblée. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

### Dépenses :

- TELELEC :	14 645,63 € HT
- Orange (viabilisation) :	1 422,88 € HT
- JARDIN Jacky (Coordinateur SPS) :	267,50 € HT
- HRC :	97 635,24 € HT
- ATPU (sous-traitant) :	5 361,00 € HT
- Intérêts de l'emprunt :	3 158,00 € HT

Soit un total en dépenses de : **124 490,25 € HT**

Le lotissement n'est comptabilisé qu'en H.T.

### Recettes :

- Vente de deux terrains : **36 761,53 € HT**

Sur les 21 lots commercialisables, 7 sont encore à vendre soit 5 454 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu des excédents antérieurs, le Compte Administratif présente :

→ Un <b>excédent de clôture</b> en fonctionnement de :	<b>142 228,60 €</b>
→ Un <b>déficit de clôture</b> en investissement de :	<b>12 477,53 €</b>

d'où un **excédent global** de **129 751,07 €**.

Le stock final de 2015 est de **172 477 €** (prix de revient au m<sup>2</sup> x surface restante à vendre (31,62 €/m<sup>2</sup>))

### RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Compte Administratif est adopté par 17 voix soit l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents ou représentés. Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.**

### □ - BUDGET 2016 :

#### Dépenses :

⇒ La principale dépense de l'exercice sera le remboursement de l'emprunt (160 000 €). Le lotissement dégage un excédent permettant de prendre en partie, celui-ci à charge (15 152 €). Le solde fera l'objet d'une subvention d'équilibre de **144 488 €** du Budget Communal.

- ⇒ Le règlement de la facture de réalisation des espaces verts (8 885,53 €)
- ⇒ Les intérêts de l'emprunt à courir jusqu'au terme – juin (2 000 €)
- ⇒ Les dernières factures de notre Maître d'œuvre (MOE), M. GUILLERMINET (± 6 500 €)
- ⇒ La réintégration en « dépenses » du stock final 2015 qui devient stock initial 2016 (172 477 €)

#### Recettes :

- ⇒ La vente de terrain pour 34 000 € (deux lots)
- ⇒ L'avance remboursable de la Commune : 144 488 €

Les autres sommes sont des opérations virtuelles d'équilibre entre sections.

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Budget présenté est adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents ou représentés (18 voix).**

**5° - RECRUTEMENT D'UN AGENT EN REMPLACEMENT DE CATHERINE IEMETTI AU COMPLEXE JEAN-DE-LA-FONTAINE :**

M. Jean-Michel GUEDE s'était positionné sur le poste mais avait demandé une période d'essai pour voir si le travail lui plaisait. Il ne lui plaît pas.

Nous devons donc recruter soit :

→ Sous forme de contrat aidé,

→ Soit un contrat pour charges exceptionnelles de travail d'un an puis, l'affectation en FPT.

Sous-forme de contrat aidé, nous pourrions prendre deux agents (*prise en charge de l'État ± 70 %*).

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**Le Conseil Municipal considérant que c'est la Municipalité qui est la plus à même de juger quelle solution convient, lui laisse libre choix (*vote pour le libre choix : 12 voix pour*)**

**6° - DEMANDE DE L'ASSOCIATION « ESPOIRS » :**

L'Association a appris que la Commune avait acheté du matériel neuf pour la salle de restaurant scolaire (*12 tables et 70 chaises*).

Nous avons donc « retiré de la circulation » 10 tables rondes basses et 50 chaises.

L'Association demande si on peut leur en faire don : Cette association est à but humanitaire, et le matériel partirait vers le Sénégal.

Quelle est la position du Conseil Municipal quant à cette demande ?

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**L'ancien mobilier sera mis à disposition gracieusement de l'Association « Espoirs » à l'exception de quelques tables et chaises que nous conserverons pour nos propres besoins.**

**M. GAGNOT rappelait que Groupama aussi parraine une opération humanitaire vers Madagascar. Là aussi des équipements sont envoyés dans ce pays.**

**7° - PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG AVEC SARTHE HABITAT :  
*(entre la Rue de Bellevue et la Halte-Garderie)***

Monsieur le Maire présentait deux projets d'aménagement possibles avec création de logements pour famille mais aussi pour personnes âgées.

L'un permettait une circulation automobile, l'autre privilégiait le déplacement piétonnier.

Aucun de ces deux projets n'est arrêté ce soir. Par contre, le Conseil Municipal a manifesté son intérêt pour ce type d'aménagement dont les caractéristiques seront débattues en commission, première étape vers l'aboutissement du projet en 2018/2019.

#### 8° - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRE À LA CIDRERIE :

La question avait été évoquée lors de la réunion budgétaire.

Parcelle de 791 m<sup>2</sup>, proposée au prix de 39 €/m<sup>2</sup>, située entre les bureaux de la cidrerie et la rue d'Ebernhahn.

L'acquérir permettra une restructuration du carrefour.

#### RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal considérant l'intérêt de la parcelle AB n° 792 de 791 m<sup>2</sup> décide de l'acquérir au prix de 39 €/m<sup>2</sup> pour un montant hors frais de 30 849 €.**

#### 9° - DEMANDE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA SARTHE :

L'Union veut ériger au Mans un monument aux morts militaires français envoyés en mission extérieures, les OPEX.

Ce mémorial a un coût et l'Union sollicite une subvention qu'elle espère de 200 €.

**Coût de l'édifice :** 7 912,50 € TTC.

Considérant que seules 40 communes sont susceptibles d'abonder, la part de chacune serait de 197,80 € arrondi à 200 €

#### RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Le Conseil Municipal vote une subvention de 200 € pour la construction de cet édifice. La décision est prise par 17 voix (18 votants : 17 pour – 1 abstention).**

#### 10° - TRAVAUX RUE DU Dr PAUL CHEVALIER et BOULEVARD DE LA GARE :

Le Conseil Municipal lors du vote du Budget Commune 2016 et du Budget Assainissement 2016 a voté pour la réalisation sur ces voies de :

- L'enfouissement des réseaux (*électricité – téléphone – éclairage public*),
- L'assainissement séparatif,
- La réfection des canalisations d'adduction d'eau potable,
- La réfection de la voirie,
- La réalisation d'un rond-point,

Le coût sera de l'ordre, tous travaux confondus, à charge de la Commune de 800 000 € HT.

La procédure engagée sera la procédure adaptée (*MAPA*). Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes les subventions pouvant être perçues.

#### 11° - QUESTIONS DIVERSES :

- **Concernant le Presbytère :** Si celui-ci est rétrocédé à la Communauté de Communes du Pays Marollais qu'en sera-t-il du Jardin ?

Le « Jardin » restera propriété communale, par contre le Presbytère continuera à en avoir la jouissance.

À ce sujet, Monsieur le Maire confirmait que les instances communautaires avaient validé l'acquisition du Presbytère contre la rétrocession à la Commune d'une parcelle de terre située derrière la maison médicale.

Cette parcelle non utilisée avait été, rappelons-le, cédée à titre gracieux par la Commune de Marolles-les-Braults à la Communauté de Communes du Pays Marollais pour y réaliser ladite maison médicale.

- **Concernant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)**

Mme DERUYE précise qu'un questionnaire sera adressé aux parents d'ici fin Avril 2016 pour connaître leur appréciation sur les TAP 2015/2016, sur la cantine et sur la garderie périscolaire.

Ces questionnaires seront ensuite exploités par la Commission des Affaires Scolaires et de la Restauration Scolaire, pour préparer la prochaine rentrée des classes 2016/2017.

- **Quelques jeunes de Marolles-les-Braults étaient présents lors de la séance et ont indiqué qu'ils souhaitaient s'investir dans la vie de la Cité notamment au niveau des sports.**

Le Conseil Municipal a accueilli très favorablement leurs propositions.

- **Le 8 mai :**

Il est rappelé que le 8 mai 2016 aura lieu le traditionnel « Repas des Cheveux Blancs » et que la présence du plus grand nombre de Conseillers Municipaux y est souhaitée et appréciée.